

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Jean-Franco Paillard et consorts –
Maintien de la formation en médiatique sur le Balcon du Jura Vaudois (23_INT_23)

Rappel de l'interpellation

La formation en médiatique est enseignée depuis 1999 à Sainte-Croix pour la formation à plein temps et à Yverdon-les-Bains depuis 2008 pour la formation duale. Il s'agit de la première classe à plein temps ouverte dans le canton de Vaud sous l'impulsion d'un corps enseignant motivé.

Au fil des années, l'effectif est passé de 28 étudiants en 1999, à 250 aujourd'hui sur le site de Sainte-Croix. Quant à la version duale, l'enseignement a lieu à Yverdon-les-Bains depuis 2008 par les professeurs de Sainte-Croix. Cela concerne 120 élèves.

Pour la rentrée 2023, 5 classes sont déjà confirmées. Il s'agit tout simplement du Centre de compétence de la médiatique et la plus grande école des métiers du Nord vaudois

En parcourant le 24 Heures du 13 février 2023, force est de constater que la menace de voir le site de Sainte-Croix amputé de cette formation dont les effectifs représentent près du 50% des élèves, est bien réelle. Il en est de même pour le chef-lieu du Nord vaudois. Même s'il s'agit que d'une variante, il faut reconsidérer les enjeux pour notre région.

A ce propos, la Société Industrielle et commerciale (SIC) parle à juste titre d'une perte économique importante en mettant en avant l'ensemble des acteurs qui seraient touchés par cette décision, à savoir les propriétaires des immeubles qui ont été affectés pour recevoir les élèves. Impossible de passer sous silence l'avenir de la fondation « Les Habitats » qui compte 39 chambres individuelles meublées réparties en 8 appartements équipés d'un espace comprenant une cuisine et des sanitaires, des lieux communs avec une salle de loisir, une salle de réunion. Ce complexe permet d'encadrer les élèves par une équipe de trois professionnels, deux éducateurs enseignants et une animatrice socioculturelle.

Au vu de ce qui précède, les signataires de la présente interpellation ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà pris la décision de déplacer la formation en médiatique de Sainte-Croix et d'Yverdon-les-Bains ?*
- 2. Le Conseil d'Etat va-t-il déshabiller Pierre pour habiller Jean ?*
- 3. En l'absence d'une communication claire, quelle garantie peut être donnée aux responsables de l'économie du Nord vaudois et aux parties prenantes à Sainte-Croix ou à Yverdon-les-Bains ?*

Ne souhaite pas développer

*(Sign.) Jean-Franco Paillard et Jean-Daniel Carrard
et 45 cosignataires*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Comme le relèvent les auteurs de l'interpellation, toute formation a sa propre genèse dont la prise en compte est importante au moment d'y apporter des changements, qu'ils soient pédagogiques ou, dans le cas présent, potentiellement organisationnels sur le plan géographique. Leurs incidences doivent être appréhendées puis planifiées. Le Conseil d'Etat tient ici d'emblée à se montrer rassurant : il est tout à fait conscient que les établissements de formation, en tant que lieux de vie, sont profondément intriqués dans les structures économiques et sociales régionales qui les modèlent et qu'ils modèlent à leur tour.

Cependant, le Conseil d'Etat doit également être garant d'une vision globale, dans le souci de trouver des solutions à même de garantir un nombre de places de formation suffisant, eu égard à l'augmentation démographique avérée dans le Canton et à celle de la durée de toute une série de formations professionnelles. En effet, dès lors que des changements significatifs interviennent au niveau des ordonnances de formation relatives à certains apprentissages, il n'est pas rare de voir certains d'entre eux initialement dispensés en trois ans passer à quatre années, accroissant ainsi la pression sur le nombre de classes requises.

En conséquence, les autorités cantonales prévoient dans la prochaine décennie la construction d'une série de bâtiments scolaires pour faire face à ces enjeux. Parmi ceux-ci figure la nouvelle école professionnelle à Payerne (EPP), dont l'ouverture est actuellement planifiée pour août 2027. Afin de donner corps à ce nouvel établissement, un scénario apparaît désormais se préciser. Il est ainsi prévu que l'Ecole professionnelle de Payerne inclue 20 places à la maturité technique, 80 places pour l'Ecole de la transition, 240 places pour les métiers de l'informatique, 450 places pour les filières commerciales et 700 places pour la formation en logistique. Cette dernière filière présente en effet aujourd'hui une croissance importante, notamment en raison de la place stratégique qu'elle a pris dans l'essor de nombreuses entreprises qui ont partiellement ou totalement reporté leur modèle d'affaire sur le commerce en ligne et qui doivent faire face à nouveaux défis, parmi lesquels la nécessité de personnaliser les offres, d'assurer des livraisons rapides et flexibles ou encore de mettre en place des chaînes d'approvisionnement et de transport plus écologiques. Ainsi, le regroupement de la logistique au sein d'un pôle d'expertise commerciale et technologique, sous une direction commune, dynamiserait indéniablement cette formation en pleine mutation et créerait de nouvelles opportunités.

Ainsi, et moyennant une réserve supplémentaire de 100 places, l'Ecole professionnelle de Payerne aura la capacité d'offrir 760 places en moyenne par jour. Cette jauge complémentaire de quelque 100 places permettrait idéalement de renforcer et d'étendre la formation de polymécanicien, avec une spécialisation en aéronautique, afin de maximiser les synergies avec l'Aéropôle de Payerne. Des discussions autour d'un projet de centre de formation intercantonal et bilingue dédié au secteur de l'aéronautique ont lieu actuellement avec les instances compétentes de gestion du site (Swiss Aéropôle).

Réponses aux questions

1. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà pris la décision de déplacer la formation en médiamatique de Sainte-Croix et d'Yverdon-les-Bains ?

Si le transfert et le conséquent regroupement des médiamaticiens CFC à Payerne a été étudié par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), les avantages découlant de ce rassemblement n'en compensent pas les désavantages. D'une part, les entreprises et les jeunes apprenties et apprentis de cette branche bénéficient aujourd'hui d'un écosystème qui s'est construit au fil des années autour de cette formation. Les entreprises, le personnel enseignant et les décanats de deux sites actuels ont développé un réseau de partenaires et de projets professionnels essentiels à une formation de pointe. À Sainte-Croix, les jeunes peuvent également compter sur des offres de logement adaptées et abordables, ainsi que sur des activités estudiantines appréciées. D'autre part, la Commune de Sainte-Croix a toujours soutenu cette filière professionnelle, favorisant les projets complémentaires et allant même jusqu'à financer la construction d'un bâtiment dédié à cette formation. La valorisation de la formation professionnelle passe également par le partenariat essentiel Canton-Communes, dont il faut souligner la force dans le cas présent.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, l'éclatement tant de l'écosystème positif que des partenariats vertueux en place, qui serait provoqué par le déplacement de la formation en médiamatique CFC, ne profiterait pas à la formation professionnelle. Cette variante n'a donc pas été retenue par la DGEP.

2. Le Conseil d'Etat va-t-il déshabiller Pierre pour habiller Jean ?

Eu égard à l'impérieuse nécessité de trouver des lieux de formation pour faire face à l'augmentation démographique du Canton, c'est résolument dans une logique d'optimisation des infrastructures déjà existantes, ou à construire, que les changements sont pensés. Tout transfert de formation ne présentera donc pas, au terme de l'exercice, un solde négatif en termes d'élèves dans les différents sites de formation professionnelle du Canton.

3. En l'absence d'une communication claire, quelle garantie peut être donnée aux responsables de l'économie du Nord vaudois et aux parties prenantes à Sainte-Croix ou à Yverdon-les-Bains ?

Le Conseil d'Etat rappelle que l'ensemble des derniers développements relatifs au dossier ont été communiqués en toute transparence aux autorités locales, dans le cadre d'une rencontre avec le département en charge de la formation qui s'est tenue le 24 juin 2022. Les propos constructifs de part et d'autre et rassurants émis par le département ont été relayés publiquement par voie de presse dans différents journaux, notamment dans l'édition du « 24 heures » du 13 février 2023. Cela étant, le Conseil d'Etat réaffirme ici avoir été sensible aux arguments qui lui ont été présentés et avoir ainsi pris en considération ces questions dans l'analyse conduite par la DGEP. En conséquence et tel que relevé plus haut, la décision de maintenir la médiamatique à Sainte-Croix a finalement été prise.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 octobre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz